

## Règlement Particulier du Tour Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur Juniors 2019 Epreuves Nationales Juniors 1.14

### PREAMBULE

Ce Règlement est applicable aux **6 épreuves journalières** suivantes qui constituent le **Tour de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur JUNIORS 2019**, chacune de ses épreuves se déroulant dans un Département différent de la Région Sud PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR.

Elles sont indépendantes l'une de l'autre mais leur ensemble est valorisé par des Classements Généraux primés dans les conditions définies ci-dessous.

### LES SIX EPREUVES

- 23.03.2019 **ANDON (06)** SC NICE JOLLYWEAR

1<sup>ère</sup> étape - Tour Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur Juniors 2019 Classe 1.14

- 24.03.2019 **COMPS (83)** OCCV DRAGUIGNAN

2<sup>ème</sup> étape A - Tour Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur Juniors 2019 Classe 1.14

2<sup>ème</sup> étape B - Tour Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur Juniors 2019 Classe 1.14

- 04.05.2019 **LA MOTTE DU CAIRE (04)** Comité Départemental du 04

3<sup>ème</sup> étape - Tour Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur Juniors 2019 Classe 1.14

- 05.05.2019 **ST BONNET EN CHAMPSAUR (05)** Comité Départemental du 05

4<sup>ème</sup> étape A - Tour Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur Juniors 2019 Classe 1.14

4<sup>ème</sup> étape B - Tour Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur Juniors 2019 Classe 1.14

- 04.06.2019 **ENTRECHAUX (84)** CVC MONTFAVET

5<sup>ème</sup> étape - Tour Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur Juniors 2019 Classe 1.14

- 05.06.2019 **PEYNIER (13)** AVC AIX PROVENCE

6<sup>ème</sup> étape (FINALE) - Tour Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur Juniors 2019 Classe 1.14

### Article 1 – ORGANISATION

Ces épreuves sont organisées par le Comité Régional Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur dont le siège est situé au Vélodrome des Olives Avenue des Poilus 13013 MARSEILLE, avec le concours des six organisateurs locaux désignés dans le GUIDE TECHNIQUE.

Ces épreuves se déroulent sous les Règlements de la Fédération Française de Cyclisme et se disputent aux dates ci-dessus précitées.

## Article 2 – TYPE D'ÉPREUVE

Ces épreuves sont réservées aux athlètes de la **catégorie JUNIOR uniquement (17/18 ans) détenteur de la licence de cette catégorie.**

Elles sont inscrites au Calendrier National FFC et classées en catégorie 1.14

## Article 3 – PARTICIPATION - ENGAGEMENTS

Conformément au Règlement FFC article 2.1.005 ces épreuves sont ouvertes à **TITRE INDIVIDUEL et les ENGAGEMENTS seront faits uniquement par INTERNET** (sauf pour les sélections étrangères).

- Ouverture des engagements à J-15

- Clôture des engagements **le MERCREDI SOIR 20H00 pour les épreuves du week-end.**

## Article 4 – PERMANENCE

**Se reporter au GUIDE TECHNIQUE** pour les précisions concernant chacune des épreuves :

- Lieu et horaire de la Permanence de départ,
- Horaire de confirmation des partants et de retrait des dossards,
- Pour chaque week-end de course, il sera remis **un jeu de deux dossards et une puce électronique.**
- Réunion des Responsables d'Équipes,

## Article 5 – ÉPREUVES CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL

L'ordre de départ pour les épreuves de contre la montre individuel (étape A des épreuves 2 et 4) se fait dans l'ordre inverse du classement général.

## Article 6 – RADIO TOUR

Les informations course sont émises sur la fréquence **157.550**

## Article 7 – DEPANNAGE

L'Organisation prévoit un service d'assistance technique neutre avec 2 véhicules.

Le Comité Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur devra mettre à disposition un véhicule technique.

Seront autorisés à l'échelon course les voitures de clubs ou sélection ou de regroupement de coureurs d'un **minimum de 4 coureurs.**

L'ordre des véhicules pour la 1<sup>ère</sup> épreuve sera déterminé par tirage au sort lors de la réunion des directeurs sportifs.

L'ordre des véhicules à partir de la 2<sup>ème</sup> épreuve sera déterminé par l'ordre du Classement Général individuel.

## Article 8 – INCIDENTS DE COURSE DANS LES DERNIERS KILOMETRES

Conformément à l'article 2.6.027 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres ne sont pas applicables sur ces épreuves.

## Article 9 – DELAIS D'ARRIVEE

Pour des raisons de sécurité, à mi-course, l'Organisateur en accord avec le Jury des arbitres, **se réserve le droit d'arrêter les coureurs attardés se trouvant à plus de 10 mn du peloton principal.** Il en sera de même sur les épreuves en circuit pour les coureurs doublés par la tête de course. Les coureurs devront respecter les directives des arbitres.

## Article 10 – ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à chacune de ces épreuves. Le Local prévu pour le contrôle antidopage figure sur le Guide Technique.

A l'arrivée de chaque épreuve, tout coureur ou responsable de club ou parent a l'obligation de s'assurer de l'affichage éventuel d'un contrôle antidopage.

## Article 11 – PENALITES

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

## Article 12 – LES DIVERS CLASSEMENTS

Chacune des 6 épreuves comportera un classement individuel de l'épreuve.

Les prix attribués seront reversés par la Fédération Française de Cyclisme.

**LES COUREURS PARTICIPANT UNIQUEMENT AUX DEUX DERNIERES EPREUVES NE POURRONT PAS PRETENDRE AU CLASSEMENT GENERAL AINSI QU'AUX CLASSEMENTS ANNEXES.**

Dans le cadre du **Tour Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur Juniors 2019**, divers **classements annexes** seront établis selon les modalités suivantes :

### 1/ CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL AUX POINTS / MAILLOT JAUNE

Chaque épreuve et demi-étapes attribueront les **POINTS SUIVANTS** aux **25 premiers classés** :

1° 35Pts 2° 32Pts 3° 30Pts 4° 28Pts 5° 26Pts 6° 24Pts 7° 22Pts 8° 20Pts 9° 19Pts 10° 18Pts 11° 17Pts 12° 16Pts 13° 15Pts 14°

14Pts 15° 13Pts 16° 12Pts 17° 11Pts 18° 10Pts 19° 9Pts 20° 8Pts 21° 7Pts 22° 6Pts 23° 5Pts 24° 4Pts 25° 3Pts Pour la suite du classement, **tous les coureurs partants marquent 2 points.**

Pour les épreuves 2 et 4, les points attribués pour chaque étape A et B (contre-la-montre individuel) seront identiques à ceux d'une épreuve classique. L'attribution des points à l'issue des étapes A ne donne pas lieu à un protocole avec remise de maillot.

Pour figurer au Classement Général Final les coureurs ont **l'obligation de participer aux 5<sup>ième</sup> et 6<sup>ième</sup> épreuves et de terminer la 6<sup>ième</sup> épreuve finale**, sauf accident dûment reconnu par le Jury et l'Organisation. Ce **CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL AUX POINTS** attribuera à son **LEADER** après chaque épreuve le **MAILLOT JAUNE**.

### 2/ CLASSEMENT GENERAL DE LA MONTAGNE / MAILLOT ROUGE

Il sera disputé des classements de la montagne (maximum 3 par épreuve) et classés en deux catégories selon les difficultés :

- **GPM.1** attribuant aux 5 premiers classés 8 Pts / 5 Pts / 3 Pts / 2 Pts et 1 Pt.
- **GPM.2** attribuant aux 3 premiers classés 5 Pts / 3 Pts / et 2 Pts.

Ce **CLASSEMENT GENERAL DE LA MONTAGNE** attribuera à son **LEADER** après chaque épreuve le **MAILLOT ROUGE**.

Pour figurer au Classement Général Final de la Montagne les coureurs ont **l'obligation de participer aux 5<sup>ième</sup> et 6<sup>ième</sup> épreuves et de terminer la 6<sup>ième</sup> épreuve finale**, sauf accident dûment reconnu par le Jury et l'Organisation.



### 3/ CLASSEMENT GENERAL DES RUSCHES / MAILLOT BLEU

A partir de la 2<sup>ème</sup> étape, il sera disputé des classements de rushes (maximum 3 par épreuve) qui attribueront les points suivants :

**Aux 3 premiers classés de chaque rush** : 5 Pts / 3 Pts / 1 Pt.

Ce **CLASSEMENT GENERAL DES RUSHES** attribuera à son **LEADER** après chaque épreuve le **MAILLOT BLEU**.

Pour figurer au Classement Général Final des rushes les coureurs ont **l'obligation de participer aux 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> épreuves et de terminer la 6<sup>ème</sup> épreuve finale**, sauf accident dûment reconnu par le Jury et l'Organisation.

### 4/ CLASSEMENT GENERAL DES JEUNES

Il sera attribué au **Junior de 1<sup>ère</sup> année (17 ans) le mieux classé au CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL AUX POINTS** à l'issue de chaque épreuve, le **MAILLOT BLANC**

Dans le cas où le LEADER du CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL AUX POINTS serait un JUNIOR 1<sup>ère</sup> année, le Maillot BLANC de Leader des JEUNES serait attribué au 2<sup>ème</sup> Junior 1<sup>o</sup> le mieux classé.

Pour figurer au Classement Général Final des jeunes, les coureurs **l'obligation de participer aux 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> épreuves et de terminer la 6<sup>ème</sup> épreuve finale**, sauf accident dûment reconnu par le Jury et l'Organisation.

Pour **TOUS les CLASSEMENTS, en cas d'égalité de points**, il sera tenu compte :

- 1/ Des points marqués lors de la dernière étape disputée.
- 2/ Si nouvelle égalité, la place de la dernière étape sera prise en compte.

### 5/ PRIORITE DES MAILLOTS DE LEADERS

- Maillot JAUNE 1<sup>er</sup> du CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL AUX POINTS

- Maillot ROUGE 1<sup>er</sup> du CLASSEMENT GENERAL DE LA MONTAGNE

Si cumul de maillots..... maillot remis au 2<sup>ème</sup>, à défaut le 3<sup>ème</sup>

Maillot BLEU 1<sup>er</sup> du CLASSEMENT GENERAL DES RUSHES

Si cumul de maillots..... maillot remis au 2<sup>ème</sup>, à défaut le 3<sup>ème</sup>

- Maillot BLANC 1<sup>er</sup> du CLASSEMENT des MEILLEURS JEUNES

Si cumul de maillots..... maillot remis au 2<sup>ème</sup>, à défaut au 3<sup>ème</sup>

### Article 13 – LES PRIX

Pour chacune des SIX EPREUVES, le classement sera primé.

A noter que pour les épreuves avec une étape A et une étape B, c'est le classement cumulé à la place qui constituera le classement primé pour ces épreuves.

**GRILLE 540/20 soit 20 PRIX / TOTAL de 540 euros**

109 Euros au 1<sup>er</sup> puis 80 / 65 / 54 / 44 / 38 / 30 / 25 / 16 / 11 / 9 / 8 / 8 / 8 / 7 / 6 / 6 / 6 / 5 / 5. Ces PRIX seront réglés par la F.F.C. après homologation de l'épreuve.



## Article 14 – LES PRIMES

Chaque CLASSEMENT GENERAL FINAL sera primé par l'Organisation et réglé après la publication officielle des résultats.

### 1/ CLASSEMENT GENERAL FINAL

GRILLE 900 / 20 soit **20 prix pour un TOTAL de 900 Euros**

179 Euros au 1<sup>er</sup> puis 134 / 108 / 90 / 72 / 63 / 49 / 41 / 27 / 18 / 15 / 14 / 14 / 14 / 11 / 11 / 11 / 11 / 9 / 9.

### 2/ CLASSEMENT GENERAL DE LA MONTAGNE

5 PRIX / TOTAL 150 Euros .... 50 / 40 / 30 / 20 / 10 Euros

### 3/ CLASSEMENT GENERAL DES RUSHES

5 PRIX / TOTAL 150 Euros .... 50 / 40 / 30 / 20 / 10 Euros

### TOTAL DES PRIX ET PRIMES

- SIX EPREUVES à 540 EUROS ..... 540 x 6 = 3240 Euros
- GENERAL FINAL .....= 900 Euros
- GENERAL FINAL DE LA MONTAGNE .....= 150 Euros
- GENERAL FINAL DES RUSHES.....= 150 Euros
- **TOTAL ..... = 4440 Euros**

## Article 15 – PROTOCOLE

Après l'arrivée, les responsables de clubs doivent accompagner dès l'arrivée les coureurs devant satisfaire au protocole (tel que défini à la réunion des responsables de clubs).

Les coureurs se présentent au podium en tenue de course, sans casquette, sans bandeau, sans lunettes.

## Article 16 – SUIVEURS

Tous les suiveurs (sauf les journalistes et les invités d'honneur) à bord des véhicules doivent être licenciés à la F.F.C. à un titre quelconque et également porteurs d'une pièce accréditive délivrée par l'organisateur.

## Article 17 – DROITS ET DEVOIRS DES COUREURS

L'engagement signifie :

- la connaissance des règlements,
- la soumission aux formalités (contrôle de course, contrôle médical, cérémonie protocolaire),
- la prudence et le respect du code de la route fixé dans l'arrêté préfectoral,
- une tenue correcte en toutes circonstances,
- des propos décents, le respect de l'éthique sportive,
- un comportement responsable et citoyen (ne rien jeter sur la voie publique...)

